

# AGENDA

Y 21 MÉTROPOLE  
Nice Côte d'Azur



## RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2017



VILLE DE NICE

MÉTROPOLE  
NICE CÔTE D'AZUR

# L'AGENDA 21 MÉTROPOLITAIN : LA FEUILLE DE ROUTE DU TERRITOIRE



Son plan d'actions 2013-2018 (voir Annexe III) est resserré autour de **5 axes stratégiques** (voir ci-après), **18 objectifs stratégiques** et **62 actions, dont 44 portées par la Métropole, sur ses compétences, et 18 portées par les communes membres, sur leurs territoires respectifs.**

**Axe I.** Lutte contre le changement climatique

**Axe II.** Biodiversité et ressources naturelles

**Axe III.** Cohésion sociale et solidarité

**Axe IV.** Qualité de vie et épanouissement

**Axe V.** Production et consommation responsables

Les actions qui relèvent de l'éco-responsabilité de la Métropole et de la Ville de Nice dans leur fonctionnement interne (chapitre VI du présent document) sont transversales. Ainsi, elles sont réparties dans les cinq axes stratégiques de l'Agenda 21 métropolitain.

La labellisation nationale de l'Agenda 21 métropolitain a été reconduite en juillet 2017 pour une période de 2 années supplémentaires.

A ce jour, le SIVOM Val de Banquière et 39 communes du territoire, dont la Ville de Nice, sont acteurs dans l'Agenda 21 métropolitain.

En 2017, 2 nouvelles communes, Colomars et Levens, se sont inscrites à l'Agenda 21 métropolitain.

Pour plus de renseignements sur l'Agenda 21 métropolitain, rendez-vous sur : <http://nicedazur.org/environnement/agenda-21>

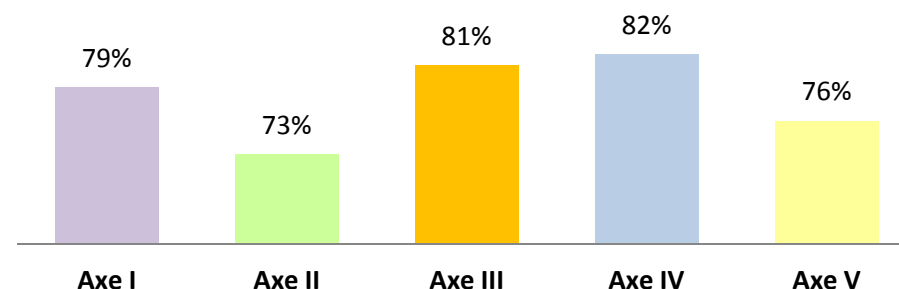
## L'APPEL À PROJETS AGENDA 21 MÉTROPOLITAIN

Dans le cadre de son Agenda 21, la Métropole a lancé, en 2015, un « Appel à projets Agenda 21 métropolitain » à destination des communes du territoire inscrites dans cette démarche.

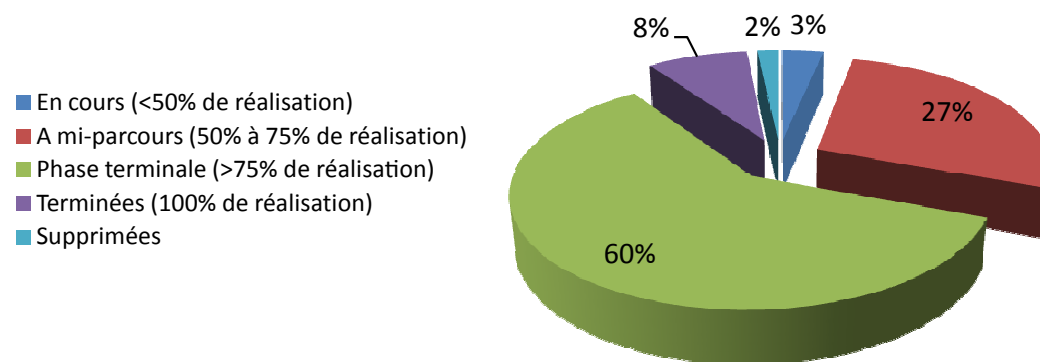
Son objectif est d'encourager les projets de grande qualité en termes de développement durable et de participer au développement local des territoires. Les éditions de 2015 à 2017 ont permis de contribuer, à hauteur de 128 014 €, au financement de 39 projets portés par 24 communes du territoire et le SIVOM Val de Banquière. Leur contenu et évolution sont détaillés dans l'Annexe I.

## LE BILAN DE L'AGENDA 21 MÉTROPOLITAIN

En avril 2017, le taux d'avancement du plan d'actions de l'Agenda 21 était de 77%. Celui-ci est indiqué dans le graphique ci-dessous par axe stratégique.



L'état d'avancement dans lequel se trouvent (au mois de juin 2017) les 62 actions du plan d'actions est affiché ci-dessous :



Le présent rapport développement durable présente le **bilan annuel de l'Agenda 21 métropolitain**. Le logo ci-contre indique le numéro de l'action correspondante de l'Agenda 21. Des indicateurs de suivi sont présentés dans l'Annexe II.



## ↳ L'APPEL À PROJETS AGENDA 21 MÉTROPOLITAIN POUR SOUTENIR LES ACTIONS PORTÉES PAR LES COMMUNES

La 3<sup>ème</sup> édition de l'appel à projets (2017) a permis de soutenir de nouveaux projets exemplaires, en matière de développement durable, inscrits dans l'Agenda 21 métropolitain.

Ainsi, en 2017, 13 projets portés par 12 communes du territoire et le SIVOM Val de Banquière (voir tableau ci-contre) ont été subventionnés pour un montant total de 36 000 €. Cette décision a été entérinée par le Bureau métropolitain du 6 juillet 2017.

Ces projets portent sur les domaines :

- de la mobilité douce (projet de Saint-André-de-la-Roche) ;
- de la préservation de la biodiversité (projets de Clans, de Levens, de Venanson et de Vence) ;
- de la création de jardins familiaux et partagés (projets de Levens, de Saint-Martin-Vésubie et du SIVOM Val de Banquière) ;
- du bien être des personnes âgées (projet de Carros) ;
- de l'accès à la culture pour tous (projet de Saint-Jeannet) ;
- du développement de la filière bois (projet de La Bollène-Vésubie) ;
- de l'éco-responsabilité des communes (projets de Colomars, d'Eze et de Saint-Laurent-du-Var).

Pour plus de renseignements sur l'appel à projets Agenda 21 métropolitain, vous pouvez consulter la page internet dédiée :

<http://www.nicecotedazur.org/environnement/agenda-21/>



Jardin éco-paysager de Levens



PROJETS LAURÉATS DE L'APPEL À PROJETS AGENDA 21 MÉTROPOLITAIN – ÉDITION 2017	COMMUNES LAURÉATES
Mise en place d'une action sportive à destination des seniors éloignés de cette pratique	CARROS
Création d'une zone mellifère	CLANS
Colomars durable -Agenda 21	COLOMARS
Gestion centralisée de l'arrosage automatique des espaces verts communaux	EZE
Développement de la filière bois : amélioration de la desserte des pistes forestières de Tardeï et Malagratte	LA BOLLÈNE-VÉSUBIE
Création d'un jardin éco-paysager/de jardins familiaux et partagés	LEVENS
Création d'un réseau de pedibus	SAINT-ANDRÉ-DE-LA-ROCHE
Festival culturel intergénérationnel Gueules de Voix	SAINT-JEANNET
Les nouvelles mascottes de Saint-Laurent-du-Var : des ânes de Provence en charge du débroussaillage	SAINT-LAURENT-DU-VAR
Les jardins partagés de Saint-Martin-Vésubie	SAINT-MARTIN-VÉSUBIE
Création d'un jardin potager partagé sur le domaine de l'enfance de la CAF à La Trinité	SIVOM VAL DE BANQUIÈRE
Mise en place d'un chemin botanique	VENANSON
Festival de la Biodiversité	VENCE

## ➤ Zoom sur deux projets lauréats de l'appel à projets Agenda 21 métropolitain pour son édition 2017 :

### LES NOUVELLES MASCOTTES DE SAINT-LAURENT DU VAR :

*Le maire de SAINT-LAURENT DU VAR : « L'appel à projets Agenda 21 métropolitain soutient notre Commune dans la mise en œuvre de ce projet d'acquisition de 2 ânes de Provence, afin de renouer avec les traditions locales et ainsi mettre en valeur son passé agricole. Leur mission de débroussaillage écologique et ludique de 6 ha de terrains communaux, situés dans 7 parcelles de la ville, constituera un support de sensibilisation au patrimoine agricole. Ceci auprès des écoliers et dans le cadre des itinéraires de découverte de l'Office de tourisme. Cette opération permettra également de sensibiliser au gaspillage alimentaire puisque les déchets verts et le pain de la cantine pourront être utilisés pour nourrir les ânes ».*



### JARDIN POTAGER PARTAGÉ SUR LE DOMAINE DE L'ENFANCE DE CAF À LA TRINITÉ :

*Le Président du SIVOM Val de Banquière : « En partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et l'association La Semeuse, le SIVOM a souhaité développer un support pédagogique innovant à destination des enfants, adolescents, adultes et familles. La subvention de l'appel à projets Agenda 21 métropolitain nous aidera à concrétiser ce projet avec la création d'un jardin partagé de plus de 19 parcelles sur le site du domaine de l'enfance de CAF à La Trinité. Il constituera un lieu d'accueil, de soutien et/ou d'accompagnement à la fonction parentale ».*



**Contact**

Direction Développement Durable

Tél. : 04 89 98 15 00

Nice.fr



VILLE DE NICE

**MÉTROPOLE  
NICE CÔTE D'AZUR**